

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 8 Avril 2022**

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

**22/0087/BCV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - Plan d'investissement pour Marseille.**

22-38109-DGAMNM

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs et de Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Pour la première fois, et conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la Ville de Marseille se dote d'un plan d'investissement, donnant à voir l'ambition portée et les projets qui seront conduits. Ce document constitue la traduction opérationnelle et chiffrée du projet de la mandature municipale pour une ville plus écologique et résiliente, plus solidaire, et plus égalitaire entre les territoires.

Ce plan d'investissement pour Marseille permettra également de piloter les finances de la Ville de manière plus responsable en aboutissant à une refonte de la gestion de l'investissement. En effet, la gestion passée a conduit à un volume très conséquent d'autorisations de programme et opérations votées mais non consommées (4,5 milliards d'Euros d'AP ouvertes et 2,4 milliards d'opérations votées en cours), rendant le pilotage budgétaire particulièrement complexe et aléatoire.

Doté de 1,7 milliard d'Euros en dépenses, le plan d'investissement a été construit en tenant compte des financements partenariaux suivants :

- Poursuite du soutien de l'État au travers des financements exceptionnels débloqués pour le plan « Marseille en grand », pour la société publique des écoles marseillaises, et le plan de relance ;

- Financements réguliers de l'État à travers la Drac, la dotation de soutien à l'investissement territorial et divers subventionnements ;

- Financements dans le cadre des projets portés dans le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) : il est escompté que les 270 M€ de dépenses inscrites au plan d'investissement seront financées au plus de la moitié du montant global ;

- Financements obtenus pour réaliser le stade nautique du Roucas Blanc dans le cadre des jeux olympiques de 2024, permettant de limiter la charge nette de la Ville à 7,5 M€ (44,6 M€ en dépenses et 37,1 M€ en recettes) ;

- Poursuite de l'engagement du Département dans une proportion a minima équivalente à la période 2014-2020 et de la Région aux côtés de la Ville, pour accompagner le défi de la construction et rénovation des nombreux équipements, qu'ils soient d'intérêt communal ou de proximité, contribuant à améliorer la vie des Marseillaises et des Marseillais ;

- Remboursement par la Métropole des travaux réalisés pour son compte (éclairage public principalement), à hauteur d'environ 50 M€ ;

- Recherche de tous les financements et montages innovants, auprès de l'Europe notamment que la Ville sollicite activement, principalement autour de sa candidature au programme « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 », du fonds chaleur, de l'Ademe, des certificats d'économie d'énergie...

Avec un investissement brut par habitant moyen de 380 Euros par an, le plan d'investissement pour Marseille est cohérent, compte-tenu de la capacité financière de la ville de tout en conciliant la nécessité de rattraper un manque d'investissements qui a entraîné la vétusté d'un grand nombre d'équipements municipaux. Ce montant, en comparaison avec un investissement moyen des villes françaises de 260 Euros par habitant, démontre la vision prospective de la Ville de Marseille pour réduire les inégalités territoriales et améliorer le quotidien des Marseillaises et des Marseillais, tout en veillant à une gestion saine des finances, grâce au soutien de l'État et des collectivités, ainsi qu'avec une restructuration de la dette alors que les taux d'emprunt sont historiquement faibles. Mais aussi, l'investissement conséquent pour la transition écologique (rénovation thermique des bâtiments et particulièrement des écoles, rénovation de l'éclairage public, achat de véhicules propres) entrainera une baisse massive des coûts de fonctionnement de la ville, et ce particulièrement dans un contexte d'inflation des prix de l'énergie.

Le plan d'investissement est structuré en 8 thématiques, elles-mêmes réparties entre différents plans qui regroupent des opérations, individualisées ou intégrées dans des programmes et qui feront l'objet d'une programmation précise à l'occasion de chaque préparation budgétaire annuelle.

#### 1) La transition écologique et le retour de la nature en ville :

Avec 353 M€ de dépenses, cette thématique arrive en tête des priorités de ce plan d'investissement (20,3% du total), afin de renforcer l'adaptation de la ville aux changements climatiques et accompagner la transition écologique.

Cela passe tout d'abord par la rénovation environnementale et énergétique du patrimoine communal pour un volume estimé de 100 M€ entre 2022 et 2026. Cette opération concernera 450 bâtiments communaux dont 250 écoles, permettant de réduire la consommation d'énergie de 60% et d'améliorer le confort thermique des bâtiments.

Avec 97 M€, plusieurs opérations emblématiques et une série d'aménagements concourent également à requalifier le littoral et à tenir le juste équilibre entre respect de l'environnement, espace de loisirs et de détente et atout économique. Il s'agit tout particulièrement de la construction du stade nautique du Roucas Blanc, de la revalorisation du parc balnéaire du Prado et du parc de Corbières.

Près de 60 M€ seront investis dans les parcs et jardins, au travers de nombreuses opérations, tant dans les espaces de proximité que dans les grands parcs, ainsi que dans la forêt communale de l'Étoile. Ces investissements concernent à la fois des travaux récurrents de maintenance et de réparation ainsi que des opérations de plus grande ampleur, consistant à rénover et renaturer des espaces verts existants ou des espaces en friche, tout en offrant un cadre de concertations avec les riveraines et riverains.

L'engagement de la Ville de Marseille dans la transition écologique consistera aussi à déployer l'énergie solaire, les micro-méthaniseurs, rénover et développer les fermes pédagogiques et les relais nature, ainsi qu'un fonds d'investissement pour accompagner les structures vers un développement durable.

## 2) Le plan de rénovation des écoles, la jeunesse et la scolarité :

Les investissements au profit des plus jeunes représentent un volume de 265,6 M€ entre 2022 et 2026. Ils sont principalement le fait du lancement du plan écoles de 1,2 milliard d'Euros et de la modernisation du matériel pédagogique à destination des enseignants et des élèves. Cet effort majeur correspond pleinement à la volonté affichée par la majorité municipale de remettre en état un patrimoine municipal très fortement dégradé et abandonné depuis de nombreuses années, et de permettre enfin à toutes les petites Marseillaises et les petits Marseillais de bénéficier de conditions d'éducation dignes.

Des opérations sont également prévues pour rénover, entretenir et équiper les crèches et les centres aérés (29 M€) dont la vétusté s'avère encore trop souvent majeure et qui doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière pour remettre les bâtiments en l'état.

Enfin, les étudiants bénéficient également d'un soutien notable autour de l'engagement de la Ville de Marseille (18 millions d'Euros) auprès de l'enseignement supérieur au travers du contrat de projet État-Région 2022-2027.

## 3) L'action sociale et le vivre ensemble :

Avec 257 millions d'Euros investis entre 2022 et 2026, ce sont 15% du plan d'investissement qui seront dédiés aux projets qui contribuent aux dynamiques collectives et aux enjeux de solidarité.

La création, la rénovation, l'extension et la maintenance des équipements sociaux, qu'il s'agisse des centres sociaux, des maisons pour tous ou d'équipements de nouvelle génération offrant une diversité de services, représentent 107 millions d'Euros au sein de cette enveloppe. C'est là encore un effort nécessaire jugé comme prioritaire pour garantir l'accueil des Marseillais dans des structures de la Ville de Marseille et pour mettre fin à des conditions d'accueil trop souvent dégradées.

89 millions d'Euros seront consacrés aux enjeux de logement, soit pour lutter contre l'habitat indigne (57 M€), soit pour soutenir la production et la rénovation de logements locatifs sociaux (32 M€).

La prise en compte de l'usager et de la parole citoyenne se traduisent en 11,4 millions d'Euros d'investissement au travers du développement des budgets participatifs (7,5 millions d'Euros) qui seront déployés dès 2022 ou des outils au service de la relation à l'usager (guichet unique, bureaux municipaux de proximité). S'agissant notamment des Bureaux Municipaux de Proximité, ceux-ci feront l'objet d'une attention toute particulière pour que les Marseillaises et les Marseillais retrouvent enfin des conditions d'accueil normalisées.

Enfin, les enjeux de santé sont également pris en compte au travers du soutien à l'APHM et à la pose de défibrillateurs dans l'espace public.

## 4) Le sport :

Tout comme les écoles, les équipements sportifs nécessitent une remise à niveau importante. Pour cela, 182 millions d'Euros sont identifiés entre 2022 et 2026. Il s'agira de créer, rénover et maintenir les stades, les gymnases et les parcs de sports (106 millions d'Euros). L'accent sera également mis sur les piscines (66 millions d'Euros), et tout particulièrement la réhabilitation de la piscine de Luminy et le complexe aquatique Nord. Ainsi, la ville de Marseille bénéficiera d'un parc d'équipements sportifs plus moderne et rénové et engagera la première phase d'un grand plan de rattrapage du retard pris en la matière.

#### 5) La culture et le patrimoine :

Cette thématique représente 177 millions d'Euros entre 2022 et 2026. La principale enveloppe sera dédiée à la création, à la rénovation et à la maintenance des équipements culturels, avec tout particulièrement 36 millions d'Euros dédiés aux bibliothèques. Le patrimoine historique de la Ville de Marseille sera également valorisé au travers d'un programme qui sera affiné à l'issue d'une vaste étude en cours de lancement.

#### 6) La sécurité et la protection civile :

Le domaine de la sécurité et de la protection civile représente 168 millions d'Euros entre 2022 et 2026 afin de renforcer et moderniser les moyens et les bâtiments. Il s'agira tout particulièrement d'assurer la construction de deux nouveaux centres d'incendie et de secours en accompagnement du développement de la ville et d'accompagner le développement de la police municipale.

#### 7) Le cadre de vie :

Bien que de nombreux leviers relèvent actuellement des compétences métropolitaines, la Ville souhaite s'engager pour le cadre de vie des Marseillais en intégrant 157 millions d'Euros à son plan d'investissement, pour rénover et moderniser l'éclairage public dans une ambition écologique (remplacements en LED), mettre en accessibilité les équipements publics, engager un nouveau plan de ravalement de façades, verdir les cimetières, agir pour la requalification commerciale ainsi que pour la préservation et le développement de fontaines. Il s'agit ici de faire enfin entrer Marseille dans le réseau des villes européennes engagées pour la rénovation complète de leur cadre de vie, plus centré sur les enjeux environnementaux que nous devons relever, plus accessible et plus adapté aux nouveaux usages.

#### 8) Les moyens de l'administration :

Afin de mettre en œuvre les politiques publiques, l'administration a besoin d'outils, de bâtiments et de matériels pour agir. 133 millions d'Euros sont ainsi prévus au plan d'investissement pour les locaux et bureaux, gérer et optimiser le patrimoine bâtiminaire, se doter des outils informatiques nécessaires et engager la transition écologique dans les matériels utilisés (véhicules, collecteurs de déchets, mobiliers...).

À ces thématiques s'ajoutent des enveloppes d'études, inscrites à hauteur de 10 M€, afin de définir et chiffrer les projets qui auront ensuite vocation à intégrer la prochaine programmation pluriannuelle des investissements. Il s'agira notamment d'amplifier la nature en ville et d'améliorer le cadre de vie avec l'aménagement du parc des Ayalades et du château Pastré, la 3<sup>ème</sup> tranche de mise en accessibilité des établissements recevant du public, et d'engager des travaux de rénovation pour donner suite à l'étude engagée sur les monuments historiques de la ville. L'engagement d'une ville plus sûre se traduira par la construction d'un commissariat central de la police municipale. La culture sera davantage déployée dans les différents secteurs de la ville, avec le plan cinéma, la maison du hip-hop, le développement d'ateliers d'artistes. Enfin, une nouvelle mairie pour les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements sera construite pour améliorer l'accueil des Marseillaises et des Marseillais de ce secteur.

Une fois ce plan d'investissement adopté, il donnera lieu à une programmation budgétaire pluriannuelle appuyée sur un règlement budgétaire et financier en cours d'élaboration.

Aussi, le processus d'inscription des projets sera amélioré, permettant de faire valoir des priorités et de ne plus s'inscrire dans une approche au fil de l'eau. Ainsi, il sera demandé aux élu(e)s et aux services de décliner annuellement les opérations correspondant aux différentes lignes du plan d'investissement, qui feront quant à elles l'objet d'autorisations de programme plus claires que celles qui existaient jusqu'alors.

Enfin, ce plan d'investissement sera amené à vivre et fera l'objet d'actualisations régulières pour tenir compte de l'état d'avancement des opérations, des évolutions de contexte et des éventuels aléas conjoncturels. Une première révision est à prévoir en 2023 pour tenir compte de l'impact de la loi 3DS et du contour précis des compétences qui seront restituées à la Ville dans ce cadre. Le Plan d'Investissement pour Marseille constitue donc la base d'un nouveau mode de gestion des investissements pluriannuels de la Ville amené à perdurer et à se moderniser dans le temps.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est adopté le plan d'investissement ci-annexé.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES  
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES  
BUDGETS PARTICIPATIFS  
Signé : Joël CANICAVE**

**MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE  
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT  
HARMONIEUX DE LA VILLE  
Signé : Mathilde CHABOCHE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission BUDGET ET COMPTES DE LA VILLE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**